

**COMMUNE
CIEZ (Nièvre)
58220**

Date de la convocation : 25 juillet 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 08
- présents : 07
- exprimés : 07 (sauf délibération 2024/022 : 06)

Séance du 05 août 2024

Le 05 août deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale Emile PRÊTRE, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DENIZOT, Maire.

Etaient présents : Mr François DENIZOT, Mme Christine LAMARRE, Mr Christophe TISSIER, Mr Michel MAROTTE, Mr Sébastien DIETZ, Mme Nadine ROLLET, Mr Patrick MARE.

Etait absent : Mr Raynald LEFEBVRE.

Procurations : néant.

Secrétaire de séance : Mme Nadine ROLLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote Mr le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 29 avril est adopté à l'unanimité.

➤ DEVIS VOIRIE 2024, REPARATION EPAREUSE, REMPLACEMENT DES BALAIS DE LA BALAYEUSE DU TRACTEUR

➤ DEVIS VOIRIE 2024 - délibération n°2024/019

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour les travaux de voirie 2024.

Afin de rester dans le budget voté en début d'année, le Conseil Municipal privilégie les travaux les plus urgents, à savoir :

- Point à temps église, parking
- Point à temps chemin des carrières

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité de retenir le devis de la SARL ST PERE TRAVAUX PUBLICS pour un montant total de 8 106,00€ HT soit 9 727,20€ TTC pour les travaux de voirie 2024.

Pour : 07 Abstentions : 00 Contre : 00

> DEVIS REPARATION EPAREUSE - délibération n°2024/020

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu par l'entreprise DEPUSSAY pour la réparation de l'épareuse.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise DEPUSSAY d'un montant total de 2 381,37 € HT soit 2 857,64 € TTC pour la réparation de l'épareuse.

Pour : 07 Abstentions : 00 Contre : 00

**> DEVIS REMPLACEMENT DES BALAIS DE LA BALAYEUSE DU TRACTEUR
- délibération n°2024/021**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les 2 devis reçus par les Etablissements MARECHAL pour le remplacement des balais de la balayeuse du tracteur.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité de retenir le devis des Etablissements MARECHAL d'un montant total de 1 396,73 € HT soit 1 676,08 € TTC pour le remplacement des balais de la balayeuse du tracteur.

Pour : 07 Abstentions : 00 Contre : 00

**> VENTE D'UNE PARTIE DE PARCELLE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC A
VRILLON »**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Mme CONTREIRAS pour acquérir une partie de l'espace appartenant au domaine public de la commune situé devant sa propriété à Vrillon (6, route des Champs de blé).

Aujourd'hui ce bien n'est pas vendable en l'état car public et non cadastré.

Des renseignements vont être pris pour savoir comment est défini cet espace avant de pouvoir commencer une quelconque procédure de vente.

**> DENOMINATION DU BOULODROME DE CIEZ « BOULODROME ROLAND
DURIOTON » - délibération n°2024/022**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association de pétanque de Ciez. L'association souhaite baptiser les terrains de pétanque « Boulodrome Roland DURIOTON » afin de lui rendre hommage pour avoir œuvré pendant de nombreuses années pour elle.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à 6 voix pour et 1 abstention la dénomination : Boulodrome « Roland DURIOTON ».

Pour : 06 Abstentions : 01 Contre : 00

➤ RAPPORTS ANNUELS SPANC, DECHETS, ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mr le Maire a fait distribuer une copie des rapports annuels du SPANC, des déchets et de l'assainissement collectif aux conseillers municipaux préalablement à la réunion.

Il précise globalement en réunion ce que contiennent ces rapports.

Aucune remarque n'est formulée.

➤ RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le conseil municipal indique ne pas comprendre les méthodes de calcul contenues dans ce rapport et sollicite une intervention pour l'expliquer.

AFFAIRES DIVERSES

-samedi 10 août à 10h rdv gendarmerie pour déposer plainte contre l'ancienne gérante du bar restaurant Le Ruisseau pour la disparition de matériel et les préjudices subis par la commune.

-nettoyage de l'appartement 1 rue de Bouhy en cours pour remise en location.

-tempête récente : parafoudre du clocher de l'église qui est tombé. La reconnaissance catastrophe naturelle concerne les ruissellements, la sécheresse... 2 cas seraient recensés sur Ciez suite à la dernière tempête.

-problème des chats en surnombre dans le quartier noir et des pigeons dans le bourg en cours de résolution.

-SAFER : proposition d'achat de terrains par la commune environ 3 160€ pour un peu moins de 80 ares.

-expertise le 23 août à 9h30 aux Blanchards suite à la chute d'un arbre sur un portail.

-demande d'un administré pour qu'il puisse installer un miroir aux Naslots.

-renouvellement de Panneau-Pocket à signer.

La séance est levée à 20h00